

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 30 janvier 2020

Tenu à la Mairie à 20h30

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET *formant la majorité des membres en exercice.*

Excusés : MM Eric DE CLAVIERE, Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Didier REY), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION).

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ayant reçu les informations récemment il faudrait délibérer sur l'acquisition des parcelles A 1578 et A 1579. Les membres du Conseil donnent leur accord pour cet ajout.

Le compte-rendu du 19 décembre 2019 est approuvé et validé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Acquisition des parcelles A 1578 et A 1579 (Impasse de l'annexe)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles A 1578 et A 1579 composant l'impasse de l'annexe.

Après consultation du Domaine l'accord a été donné par les propriétaires pour un prix de 2 200.00 €. Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la signature de l'acte d'achat chez le notaire et de lui donner l'autorisation de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte que l'acte d'acquisition soit établi chez le notaire pour un montant de 2 200.00 € + frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acte de d'acquisition.

II/ Ouverture de crédits

Considérant que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'Assemblée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget primitif les membres du Conseil Municipal décident de procéder à l'ouverture de crédits suivants qui seront inscrits au budget primitif 2020 :

Compte 2315 - 174 : 1 077.55 € TTC

Compte 2111 - 177 : 4 200.00 € TTC

III/ Permanence des élections municipales

Afin de compléter le tableau des permanences de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain, M. Le Maire demande à chacun des membres de choisir une tranche horaire.

Celui -ci sera transmis pour rappel à chaque membre en même temps que le compte-rendu.

IV/ Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal pour la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire pour les employés sous réserve de l'accord du Comité Technique.

Il propose de verser une participation mensuelle de 5€ par tranche de 10€ de cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord de principe.

IV/ Rapport des commissions

Jeunesse et Affaires Culturelles

Philippe MABRU :

- remercie les membres du Conseil pour l'aide fournie lors de la cérémonie des vœux du maire (service et mise en place).
- informe qu'une réunion est prévue le 3 février avec les membres de la Bibliothèque. Il donne la parole à Jocelyne ROLLET qui explique que la bibliothèque désirerait, cette année, participer à la Fête du court métrage mais que les inscriptions sont à faire avant le 8 février. Cet événement est gratuit et ne nécessite qu'une salle, un écran et un ordinateur.
- demande aux personnes présentes lors des conscrits de l'année dernière de lui transmettre des photographies pour le bulletin.

Gestion du Territoire

Didier REY nous informe :

- que l'aire de co-voiturage et le muret du pigeonier sont terminés.
- qu'il a relancé la sté TMF pour une reprise des bordures du chemin de l'église et la pose du rocher manquant à l'aire de co-voiturage.
- que des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réfection du toit des annexes de la salle des fêtes, du hangar ainsi que la construction d'un abri à véhicules au dépôt des employés.
- que des grilles ont été commandées pour le chemin du Paqui, le carrefour du Caton et la rue des Marmatières.

VI/ Questions diverses

Elisabeth PASSOT demande si elle doit aller faire le tri dans la boîte à livres ou si ce sont les membres de la Bibliothèque qui s'en occupe. Jocelyne ROLLET, membre de la Bibliothèque, lui répond qu'elle le fera au plus vite.

La date du prochain conseil est fixée au 5 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 21h15.

**Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION**